

BP JEPS Educateur Sportif
Mention « Multi-Activités Physiques ou Sportives pour Tous » (APT)
LES ÉPREUVES DE SELECTION « *tout public* »

A. LES TESTS D'EXIGENCES PRÉALABLES = T.E.P.

Conformément à l'annexe II de l'arrêté du 09 novembre 2024 portant création de la mention « Multi-Activités Physiques ou Sportive pour Tous », la sélection des candidats s'effectuera après avoir satisfait dans un premier temps, aux exigences préalables organisées de la manière suivante :

1. Test navette « LUC LEGER » ;
2. Parcours d'habileté motrice chronométré.

A l'issue de ces épreuves, un procès-verbal fournira la liste des personnes ayant validés les TEP et admises à poursuivre les épreuves complémentaires de sélection du centre de formations.

B. LES ÉPREUVES COMPLÉMENTAIRES

1. Une épreuve écrite (1h30) visant à évaluer les capacités de rédaction et de réflexion du candidat.
2. Un entretien de 5 à 20 minutes visant à apprécier la motivation du candidat et à vérifier la pertinence de son projet professionnel et/ou de formation avec le cursus proposé par le CREPS BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE.

Cet entretien se compose d'une présentation par le candidat de son parcours et de son projet professionnel à partir *d'un dossier** (fourni par le candidat lors de l'inscription) PUIS d'un échange avec le jury.

Le dossier d'entretien (joint au dossier d'inscription et qui servira pour l'entretien) comportera :*

- ✓ *Une fiche d'inscription complétée,*
- ✓ *Un document dactylographié présentant les motivations et le projet du candidat, sa vision du métier d'éducateur sportif dans le champ des Multi-Activités Physiques ou Sportives pour Tous.*

En fonction de l'employabilité, l'effectif retenu à l'issue des tests de sélection sera de 16 stagiaires maximum (classement au mérite).